

IMPORTANT

DEMANDE de BOURSE DE COLLÈGE

Année scolaire 2016-2017

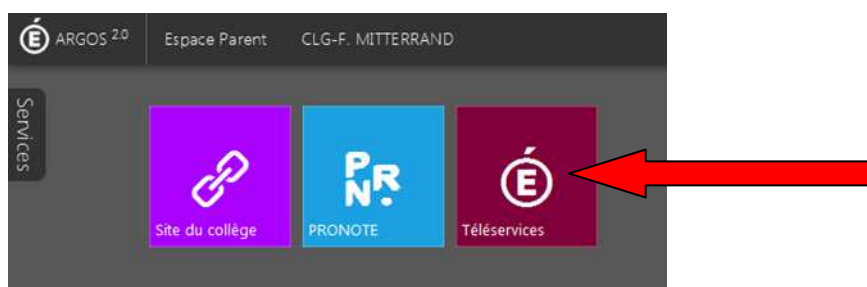
1. BOURSE DE COLLÈGE

Public concerné : Tous les élèves (attribution sous conditions de ressources)

Procédure : La demande est à effectuer sur internet (voir flyer joint)

→ Connectez-vous à l'adresse <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/argos/> à l'aide des identifiants Téléservices qui vous ont été remis par l'intermédiaire de votre enfant

→ Cliquez sur Téléservices



→ Dans le menu de gauche, cliquez sur Bourse de collègue

A screenshot of the SCOLARITÉ SERVICES website. The top right corner says 'Bienvenue Dernière connexion le 12/09/2016'. The main header is 'SERVICE EN LIGNE BOURSE DE COLLÈGE'. A left sidebar menu contains: 'MON COMPTE', 'ACCUEIL', 'FICHE DE RENSEIGNEMENTS', 'BOURSE DE COLLÈGE' (highlighted with a red arrow), 'ENT ARGOS', 'COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND', 'CONTACT', and 'SE DÉCONNECTER'. The main content area has a 'Demandeur' section with fields for 'Nom', 'Prénom', 'Lien de parenté', 'Adresse', 'Mél', and 'Téléphone(s)'. Below this is a message: 'Veuillez vérifier les informations ci-dessus. En cas d'erreur, cliquez ici pour les corriger.' The 'Informations fiscales' section has a checkbox for 'Une modification dans ma situation familiale a entraîné une diminution des revenus de 2015 par rapport à 2014. (Cette modification devra être justifiée)'. At the bottom, there are two buttons: 'RÉCUPÉRER EN LIGNE MES INFORMATIONS FISCALES' and 'TÉLÉCHARGER UN DOSSIER PAPIER'. Below the first button is the text: 'Transmettre en quelques clics votre dossier de demande de bourses au collège.' Below the second button is the text: 'Imprimer le dossier et le rendre à l'établissement accompagné des justificatifs fiscaux.'

NB : les parents qui ne possèdent pas de connexion internet peuvent demander un dossier papier au secrétariat du collège.

Date limite de saisie du dossier en ligne (ou de remise du dossier à l'établissement) : 18 octobre 2016 – aucun dossier ne sera accepté après cette date

2. BOURSE DÉPARTEMENTALE

Public concerné : uniquement les élèves demi-pensionnaires (sous conditions de ressources)

Procédure : le dossier papier est à retirer dès maintenant à l'accueil du bâtiment administratif (soit directement, soit par l'intermédiaire de votre enfant) et à retourner au collège complété et accompagné des pièces justificatives

Date limite de retour du dossier : **jeudi 13 octobre 2016 – aucun dossier ne sera accepté après cette date**

Attention : seul le responsable légal 1 de l'élève (= responsable financier) est habilité à présenter une demande de bourse (bourse de collège ou bourse départementale)

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le secrétariat du collège (M. ALFANO) :

- Par téléphone : 05 58 41 12 71
- Par courriel : ce.0400728z@ac-bordeaux.fr

Le Principal



L. PIERRY